

FR

ANNEXE I

PROGRAMME INDICATIF MULTI-ANNUEL 2021-2027

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

1. Lignes générales de la coopération internationale de l'UE avec Saint-Pierre-et-Miquelon

1.1 Base de programmation

Localisé au Sud de l'île canadienne de Terre-Neuve, Saint-Pierre-et-Miquelon est le dernier territoire de la République Française en Amérique du Nord, dans une zone longtemps stratégique pour ses ressources halieutiques. Les équilibres économiques et démographiques de cet archipel ont été profondément remis en question avec l'effondrement du secteur pêche (chute du total des exportations de 98% entre 1991 et 1993). Après une baisse historique de population dans les années 2000 en raison du solde migratoire, la population s'est stabilisée dans les années 2010 autour de 6000 habitants (la baisse de natalité est en partie compensée par de nouveaux arrivants).

En 2009, le territoire s'est doté d'une politique de développement territorial à travers le Schéma de Développement Stratégique (SDS) pour la période 2010-2030. Décliné en programmations quinquennales, le SDS a contribué à parvenir au plein emploi (en saison estivale seulement car de nombreuses activités sont marquées par une moindre activité hivernale), et donc à l'attractivité du territoire, avec l'appui du Fonds Européen de Développement.

Le premier volet du SDS a couvert la période 2010-2014 durant laquelle la diversification économique et la mise à niveau en équipements structurants du territoire ont constitué les priorités. Il a amené le territoire à entrer en apprentissage d'une nouvelle façon de penser et de réaliser des projets en plaçant la participation et la concertation au cœur de la démarche de développement.

Le second volet de programmation 2015-2020 a amplifié cette mise en mouvement territoriale en garantissant d'une part les conditions d'accessibilité et de lien de l'Archipel à son environnement (desserte maritime avec la mise en service des deux ferries), et d'autre part, en appuyant la structuration d'une nouvelle filière économique, le tourisme durable. Ce deuxième palier du SDS a orienté progressivement l'Archipel dans une stratégie de développement soutenable, qui conjugue développement économique, équilibre social et bien-être des populations locales. À travers cette seconde phase d'engagement du SDS, le tourisme est confirmé comme un secteur clé, générateur primordial d'effets leviers pour l'ensemble du système économique insulaire. Plusieurs indicateurs montrent une moindre fragilité de la situation socio-économique des ménages dans l'archipel. Ainsi, la situation financière des ménages à Saint-Pierre-et-Miquelon est relativement saine¹.

La crise COVID-19 a freiné et perturbé la dynamique de développement et de croissance engagée. Dans ce contexte conjoncturel, un plan de relance national (2021-2022) a été initié, avec 1,8 M€ pour Saint-Pierre-et-Miquelon. L'enveloppe d'urgence du 11^{ème} FED a également été mobilisée avec une tranche exceptionnelle de 1,1 M€ pour le soutien économique (en incluant un tiers de reliquats FED).

¹ IEDOM (2019) : Rapport annuel 2019 – Saint-Pierre-et-Miquelon

La base de programmation retenue dans ce PIM concerne le troisième volet du SDS pour la période 2021-2025. Il ambitionne de remettre en croissance le couple démographie/modèle économique au travers de développements sectoriels et de trois finalités stratégiques interdépendantes : (1) Favoriser et soutenir la diversification et le développement économique ; (2) Régénérer et renforcer les valeurs phare de l'Archipel, pour un renouveau du bien vivre ensemble et (3) Accompagner l'évolution et la structuration d'un territoire qui se mobilise pour l'ouverture et l'accueil.

La coopération avec l'Union européenne est encadrée par la partie IV du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et par Décision 2021/1764/UE du Conseil (DAOG)². L'article 198 du TFUE prévoit que « *le but de l'association est la promotion du développement économique et social des pays et territoires, et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et l'Union dans son ensemble.* »

1.2 Domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec Saint-Pierre-et-Miquelon

Compte tenu de son potentiel stratégique pour dynamiser l'économie territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et de l'importance des investissements nécessaires à son développement, **la Collectivité et la Commission européenne choisissent d'intervenir sur le Tourisme Durable**, secteur bénéficiant d'une appropriation locale croissante.

- (i) Dès 2009, le SDS acte que **les nouveaux services, et en particulier le tourisme**, sont des leviers indispensables du développement durable et soutenable. Dans cette perspective, la problématique des dessertes et l'ouverture régionale et internationale de l'économie de l'Archipel sont apparues incontournables. L'appui budgétaire général du X^{ème} FED a permis notamment la construction de la Maison de la Nature et de l'Environnement, un soutien à la **création de chambres** et le renforcement de la digue de Miquelon. Dans le cadre du XI^{ème} FED, le **tourisme (dont la desserte maritime) est choisi comme secteur prioritaire du soutien de l'UE**. Celui-ci a permis de promouvoir les actions visant le désenclavement du territoire par la mise en place d'un service de ferries favorisant la desserte fret et véhicules, tout en réduisant la consommation de fuel par rotation et en augmentant le transport de passagers ;
- (ii) L'accroissement des flux de visiteurs ;
- (iii) Le développement du commerce et du secteur privé pour la création d'emplois durables.

1.3 Justification et contexte, y compris les liens avec Décision 2021/1764/UE (DAOG), les politiques de l'UE et les Objectifs de Développement Durable (ODD)

(a) Le tourisme durable, fer de lance du développement de Saint-Pierre-et-Miquelon

La politique de développement territorial entérinée par la Collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon dans son SDS (2010-2030) poursuit la vision d'un **tourisme durable** en tant que moteur de croissance, du fait notamment de ses nombreux liens et interactions avec d'autres secteurs de l'économie (construction, commerce et services). Secteur transverse par essence, il produit un effet de levier majeur sur tout l'écosystème insulaire, et s'accompagne d'une politique énergétique durable.

Entre 2009 et 2019, l'affirmation en tant que territoire touristique est réelle avec +39% de visiteurs étrangers, et une accélération sur les cinq dernières années (+23%) en phase avec l'objectif de doublement de la fréquentation sur 20 ans. Les perspectives de croissance du nombre de visiteurs étrangers³ en 2020 ont été suspendues par la crise sanitaire. Grâce aux aides mises en place, environ 10% de la population active travaille toujours en lien direct avec ce secteur (estimation).

² Décision 2021/1764/UE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer, y compris le Groenland (OJ L 355, 7.10.2021, p. 6).

³ Les visiteurs français ne sont pas comptabilisés par les services de l'État.

Avec une population locale vaccinée à plus de 70% (juin 2021), la crise liée à la COVID-19 est en passe d'être surmontée⁴. Les atouts de Saint-Pierre-et-Miquelon sont maintenus et pourraient être renforcés après cette épreuve :

- (i) Saint-Pierre-et-Miquelon valorise sa richesse floristique et faunistique (mammifères marins), mais également historique en lien avec la Grande Pêche (île aux Marins, musée de l'Arche, projet de centre d'interprétation) ;
- (ii) Avec sa touche française à proximité de l'île touristique de Terre-Neuve, l'Archipel offre une valeur ajoutée aux circuits régionaux ; cette stratégie gagnant-gagnant avec la province voisine porte ses fruits comme l'atteste la progression des flux touristiques de part et d'autre ;
- (iii) Avec ses atouts, l'Archipel est également bien placé pour attirer les touristes de croisière, une industrie qui bénéficiait d'une forte dynamique régionale ces dernières années - la loi sur le cabotage canadien encourage par ailleurs une escale française dans ces circuits atlantiques. Fort de ces constats, l'État investit actuellement près de 10M€ pour améliorer le quai en eau profonde ;
- (iv) Relié à 1h30 en ferry du Sud de Terre-Neuve, Saint-Pierre est également situé à 1h20 d'avion de Halifax et environ 2h de New York et Montréal, offrant un havre de tranquillité dépaysant, tout en restant à proximité de bassins de population à fort pouvoir d'achat et avide de nouvelles destinations.

La troisième programmation du SDS, le plan d'actions 2021-2025, s'inscrit donc en cohérence avec ce ciblage sectoriel, à la fois pour en capitaliser les acquis mais aussi en conforter et renforcer les résultats.

(b) Durabilité du développement

L'option retenue d'un **tourisme durable s'appuyant sur un territoire exemplaire** conduit la Collectivité Territoriale à privilégier, autant que possible, un urbanisme circulaire afin de réduire les impacts négatifs sur l'environnement et des solutions permettant de réduire l'empreinte carbone du développement. Plusieurs actions du SDS sont alignés sur les **ODD** jouant un rôle de catalyseur dans la société. Cela se traduit par des initiatives diverses comme l'amélioration de l'efficacité énergétique, des processus d'approvisionnement plus responsables, l'amélioration de la qualité de vie en milieu professionnel ou l'engagement au sein de la communauté, notamment des jeunes.

Ainsi, le tourisme durable contribue directement ou indirectement à tous les ODD, en particulier l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ; 14 et 15 (vie aquatique et vie terrestre). Les mesures actuellement mises en œuvre par la Collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon pour le secteur du tourisme dans le contexte de la pandémie COVID-19 contribuent à réduire son impact social, et s'accompagnent d'une montée en puissance des questions environnementales.

Saint-Pierre-et-Miquelon s'engage notamment vers une exemplarité en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables. Ainsi, le Schéma Territorial d'Aménagement et d'Urbanisme (STAU), adopté en juin 2021, anticipe l'accueil de fermes éoliennes tant à Saint-Pierre qu'à Miquelon-Langlade. Après les incitations des particuliers aux économies d'énergies, la transition énergétique du territoire sera intensifiée à travers :

- (i) l'amélioration des performances énergétiques d'équipements culturels et sportifs de la Collectivité (isolation des bâtiments les plus énergivores comme le Musée de l'Arche et le Centre Culturel) ;
- (ii) la poursuite de la montée en compétences des entreprises du BTP sur les économies d'énergie (meilleures performances des techniques d'isolation) ;
- (iii) l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH qui oriente l'habitat selon des critères de performance énergétique mais également sociaux, avec la création de logements à prix modéré pour les jeunes) ;
- (iv) les refontes des aides à la rénovation énergétique, pour optimiser et renforcer l'impact des aides à l'habitat ;
- (v) le conditionnement d'aides au secteur touristique en fonction de critères d'efficacité énergétique.

⁴ Voir section 2.1.4 sur les risques liés à la COVID-19 et les mesures d'atténuation.

En cohérence avec le cadre de Sendai, une attention croissante est également portée à l'adaptation au changement climatique, dont la pression est particulièrement forte sur la « Grande Île » (vulnérabilité de l'axe routier reliant Langlade face à l'érosion du littoral et risques d'inondation du village Miquelon). D'une part les travaux concertés d'élaboration du STAU ont permis de réaliser divers exercices de projection et de planification en prenant en compte tous les enjeux en présence vis-à-vis du changement climatique et de ses impacts. D'autre part, sur le plan réglementaire, l'État a procédé en 2018 à la publication d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL). La stratégie globale de résilience sera alimentée par des analyses des données Copernicus et les documents référence existant pour la forêt, ou la formation morpho-sédimentaire de l'isthme de Miquelon-Langlade.

Enfin, l'importance de la gestion intégrée des zones côtières est renforcée dans un contexte de recrudescence des épisodes érosifs sur le littoral. Les acteurs territoriaux sont mobilisés, et la dynamique de gouvernance est active pour une stratégie partagée de gestion des différents écosystèmes en présence. Cette dynamique aboutira à des solutions pour intégrer la prise en compte des enjeux d'infrastructure, face aux changements en cours.

(c) Cohérence et continuité du soutien de l'Union européenne au tourisme durable dans sa stratégie de réponse

S'agissant du **tourisme durable**, la Décision d'Association d'Outremer, y compris le Groenland (DAOG) du 5 octobre 2021, consacre spécifiquement ce sujet : l'article 41 (Tourisme) du chapitre 5 relatif au tourisme. Ces dispositions sont complétées par l'article 22 (Énergie) et l'article 27 (Transport maritime). L'article 9 (Traitement particulier) vient préciser les raisons qui ont incité la Commission à pallier les obstacles structurels des PTOM dits isolés dont Saint-Pierre-et-Miquelon fait partie.

En outre, depuis décembre 2019, l'UE s'est engagée à faire de l'action en faveur du climat sa priorité en présentant des mesures globales établies dans le « Pacte Vert pour l'Europe » poursuivant **une transition vers une économie entièrement circulaire et participant au développement durable**.

(d) Intégration régionale

La région canadienne de Terre-Neuve-et-Labrador est le partenaire principal de la stratégie touristique engagée, plus particulièrement depuis 2016 avec la formalisation d'accords de coopération entre la Collectivité Territoriale et les « *Legendary Coasts of Eastern Newfoundland* ».

Cette passerelle régionale se traduit par la promotion de Terre-Neuve-et-Labrador et de Saint-Pierre-et-Miquelon comme un itinéraire combiné régional, la mise en réseau et la construction de synergies entre les opérateurs locaux ou encore l'organisation de sessions de formation. Par exemple, le lancement de marque territoriale « Saint-Pierre-et-Miquelon, des îles d'exception » s'est déroulé en présence des partenaires terre-neuviens.

Pour 2021, un nouveau partenariat vient d'être signé afin de renforcer la complémentarité de ces deux destinations touristiques, rendus plus proches encore avec l'ouverture de la desserte de Fortune par les navires ferries. Le nouveau plan touristique stratégique 2024-2030 devra accroître les synergies engagées et optimiser la reprise touristique en profitant des 500 000 visiteurs qu'accueillent la province de Terre-Neuve et Labrador, mais aussi des 480 000 habitants, en misant sur le tourisme de proximité.

(e) Égalité Hommes-Femmes

Concernant le marché du travail, on a observé un fort effet de rattrapage de la part des femmes dans la population active occupée depuis 1999 du fait 1) de la crise des secteurs traditionnels (secteur pêche, mais aussi BTP) et 2) de la tertiarisation de l'économie. Ainsi, depuis 2016, l'écart de taux d'emploi entre hommes et femmes n'est plus que de 3 points (respectivement 76% et 73%), mais les marges de progression semblent faibles. Au niveau des chômeurs, les femmes comptent pour 40% des catégories A (2019).

Concernant les violences faites aux femmes, on compte en moyenne près de 6 procédures judiciaires chaque année. Il est prévu de maintenir des politiques actives en matière de prévention.

1.4 Durée du PIM et option de synchronisation

L'appui budgétaire sectoriel (CRS) vise à appuyer le troisième plan d'action quinquennal du Schéma de Développement Stratégique 2021-2025. Il s'inscrira sur la période 2022-2025, avec un réexamen synchronisé en 2025.

2 Soutien de l'UE dans le domaine prioritaire

2.1 Domaine prioritaire

Après deux phases d'investissements centrés sur la mise à niveau du territoire sur 2011-2019, la préparation et l'expérimentation de la structuration d'une filière, ce troisième palier stratégique, couvrant la période 2021-2025, revendique un **tourisme durable** prenant appui sur un **territoire exemplaire**, associant respect des ressources naturelles et du patrimoine, bénéfice socioéconomique et sociétal, en lien avec les Objectifs de Développement Durable.

À cet effet, la finalité stratégique est de favoriser et soutenir la diversification et le développement économique. Elle consiste principalement à maintenir et renforcer le développement du **tourisme durable**, principalement au travers de cinq Fiches-Actions (FA) spécifiques :

- (a) FA-1.4 : **Réhabiliter et valoriser le patrimoine maritime**, en faisant de l'histoire et du patrimoine, bâti et immatériel, une source de valeur territoriale.
- (b) FA-1.5 : **Développer de nouveaux produits touristiques**, afin d'augmenter la fréquentation touristique en ailes de saison.
- (c) FA-1.6 : **Compléter l'offre d'hébergement touristique**, en augmentant l'offre pour tout type de public.
- (d) FA-1.7 : **Valoriser durablement les ressources de l'Archipel**, en accompagnant les acteurs du tourisme vers des pratiques respectueuses de l'environnement et des populations pour s'intégrer pleinement dans le concept de Tourisme Durable.
- (e) FA-1.8 : **Engager un plan de redynamisation des cœurs de ville et de leur lien au littoral**, pour rendre la ville attrayante et ses commerces et services accessibles à tous.

Ces actions s'accompagnent d'un accompagnement de la digitalisation des opérateurs reposant sur des vitrines numériques individuelles, ou mutualisées (plateformes de réservation). Par ailleurs, l'aspect Effet Entraînement/Transversalité du tourisme durable s'illustre dans des FA connexes (agroalimentaire, énergie durable, soutien à l'investissement privé, gestion prévisionnelle des emplois et compétences).

2.1.1 Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

L'ambition de Saint-Pierre-et-Miquelon, avec la mise en œuvre de ce troisième volet de programmation du SDS, se traduit à travers deux objectifs spécifiques que sont :

- (a) **Accroître la contribution du secteur touristique à l'économie locale**
- (b) **Faire de SPM une destination de tourisme durable**

Sur ce 2^{ème} objectif et concernant plus spécifiquement l'empreinte carbone de Saint-Pierre-et-Miquelon, notons que les importations d'hydrocarbures baissent depuis 2017 (entre 10% et 20% sur 3 ans). Cela résulte principalement de la mise en fonctionnement d'une centrale thermique plus performante par le fournisseur d'électricité (EDF) et le raccordement d'un réseau de chauffage urbain irriguant une quarantaine de bâtiments publics en énergie verte par Archipel Développement. Des efforts soutenus sont également consentis par la Collectivité dans deux directions :

- Amélioration de l'efficacité énergétique du bâti (patrimoine public, incitations pour les privés);
- Promotion des éoliennes en lien avec le fournisseur d'électricité EDF.

L'impact global de ces initiatives dépend principalement de la mise en service des éoliennes, dont la Collectivité ne maîtrise pas le calendrier. L'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti devrait également réduire progressivement la consommation d'hydrocarbures, mais la tendance de fond peut être masquée par de fortes variations annuelles (voir 2.1.4 Risques).

2.1.2 Résultats escomptés par objectif spécifique

Afin de guider le déploiement du SDS 2021-2025 dans la mise en œuvre des objectifs spécifiques et le suivi de la programmation, huit résultats mesurables ont été fixés :

L'objectif spécifique n° 1 « **Accroître les recettes touristiques** » comporte trois résultats escomptés :

- (a) Capacités d'hébergement renforcées ;
- (b) Flux de visiteurs étrangers en augmentation ;
- (c) Nombre de passagers sur les navires en augmentation.

L'objectif spécifique n° 2 **visant à faire de Saint-Pierre-et-Miquelon une destination « Tourisme durable »** comporte cinq résultats escomptés :

- (a) Démarche de Tourisme durable initiée auprès des professionnels du secteur ;
- (b) Plan d'action actualisé pour la stratégie marketing touristique sur la période 2024-2030 ;
- (c) Jeunesse de Saint-Pierre-et-Miquelon sensibilisée au secteur touristique ;
- (d) Gestion intégrée des zones côtières formalisée ;
- (e) Politique de l'énergie durable intensifiée dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

2.1.3 Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

Le choix des indicateurs guidant de manière spécifique et mesurable les résultats attendus découle d'une approche guidée par la méthode SMART, c'est-à-dire qu'ils sont dans la mesure du possible, spécifiques, mesurables, ambitieux, réalistes et temporels. Ce choix prend en compte les contraintes relatives à la disponibilité et à la faible capacité statistique de l'Archipel qui fait l'objet d'une attention particulière. Compte tenu des fortes fluctuations annuelles du secteur touristique, la valeur de référence est un panier de 5 années, couvrant la période 2015-2019, correspondant au précédent programme et suivant la même logique que le précédent Appui Budgétaire Sectoriel. Les indicateurs, leurs valeurs de référence et leurs cibles par résultat escompté sont présentés de façon détaillée dans le cadre d'intervention en pièce jointe.

2.1.4 Risques par domaine prioritaire

Risques	Mesures d'atténuation
Après 39% d'augmentation en 10 ans, puis l'effondrement de la fréquentation en 2020, un effet de latence pourrait être observée pour la remontée de fréquentation touristique, en raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie de la COVID-19 sur 2021, ou de délais de programmation dans les circuits de croisière. Cette baisse de fréquentation perturbe les années où les déplacements régionaux/internationaux sont restreints	L'Archipel est protégé de la pandémie en raison de son insularité couplée aux mesures de septaines (isolement des arrivants). Le territoire espère valoriser l'absence de circulation du virus, en offrant une destination préservée, authentique et française aux portes du Canada. La mobilisation des opérateurs publics du tourisme (grâce au soutien européen) permet de compenser en partie l'érosion des ressources dans le secteur privé

<p>(au moins 2020/2021), mais pourrait aussi affecter les ressources et la capacité d'actions des opérateurs privés, après deux saisons de faible fréquentation.</p> <p>La campagne de vaccination efficace au 1^{er} semestre 2021 doit permettre d'atteindre l'immunité collective (75% de vaccinés fin avril 2021). Le taux élevé de vaccination est un gage fort pour que les dessertes soient rétablies avec le Canada, dont les campagnes de vaccination progressent également. Le pays voisin reste cependant souverain pour favoriser les déplacements de ses ressortissants à Saint-Pierre-et-Miquelon.</p>	<p>(aides COVID, aides à la chambre, offres d'activités comme les musées).</p> <p>Il conviendra malgré tout d'être prudents et de fixer des objectifs chiffrés réalistes pour 2023 et 2024 - les années qui précèdent restant encore incertaines. Les chiffres de fréquentation n'incluront pas les croisiéristes, trop incertains. Compte tenu de l'analyse des avantages comparatifs de Saint-Pierre-et-Miquelon au niveau touristique, ces risques temporaires ne remettent nullement en cause la stratégie de diversification dans ce domaine, que ce soit à moyen ou long terme.</p>
<p>Retards dans l'exécution des travaux et aménagements des espaces et infrastructures touristiques par les entreprises du secteur Bâtiments et Travaux Publics (aléas météorologiques...)</p>	<p>Le plan d'actions est construit par étapes progressives et anticipées. Le lancement des chantiers liés au déploiement des premières phases n'est pas conditionné à la réalisation d'objectifs chiffrés sur les premières années 2021-2022.</p>
<p>Impact sur la fréquentation touristique lié aux catastrophes naturelles et au changement climatique.</p>	<p>L'Archipel connaît peu de catastrophes naturelles dans la période de mai à octobre qui constitue la saison touristique. L'État a adopté un Plan de prévention de Risques Littoraux pour améliorer la visibilité sur ces risques et les prévenir.</p>
<p>Des facteurs externes au Conseil territorial vont influencer sur les besoins annuels en hydrocarbures :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Calendrier d'installation d'éoliennes (EDF); 2. Besoins en chauffage accrus en cas d'hiver plus rude ; 3. Variations de stock des importateurs ; 4. Implantation d'activités productives (qui peuvent générer plus de GES localement mais réduisent l'empreinte carbone globale des produits importés). 	<p>Ces différents effets appellent des précautions statistiques importantes sur la donnée de suivi des consommations d'hydrocarbures (importations, qui sont donc marquées par la volatilité). Les engagements à moyen terme porteront donc sur la formalisation d'une politique énergétique ambitieuse et l'intensification des efforts au travers de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).</p>

3 Complémentarité avec les initiatives de l'UE/des États membres dans le domaine prioritaire proposé

3.1 Initiatives européennes conjointes

Bien que l'UE n'opère pas dans un contexte de développement classique, et que par conséquent une approche „Équipe Europe“ (Team Europe) n'est donc pas précisément applicable aux PTOM, la coordination et les synergies seront recherchées avec la France et autres États membres. Saint-Pierre et Miquelon sera également éligible aux programmes européens tel que : Erasmus+, Life, Horizon Europe. Ces programmes sont accessibles sur base compétitive, et peuvent être complémentaires au domaine prioritaire visé dans le cadre du PIM 2021-2027.

Aux côtés de la Collectivité Territoriale, l'État français et l'Union européenne constituent les deux principaux partenaires financiers. L'aide de l'État intervient principalement par le biais de services publics des administrations (surtout du fonctionnement), et dans une moindre mesure par le biais des

Contrats de Développement. L'Union européenne a appuyé les investissements de la Collectivité, à partir de 2006, à hauteur de 4 à 5 millions d'euros par an (IX^{ème}, X^{ème} et XI^{ème} FED).

Le 19 juillet 2019, le Préfet de Saint-Pierre et Miquelon et le Président de la Collectivité ont signé le Contrat de Développement et de Transformation État- Collectivité Territoriale (CDTECT) pour la période 2019-2022. Ce document détermine les projets que financeront l'État et la Collectivité Territoriale (19 millions d'euros chacun), pour les 4 années couvertes. Il se décompose en cinq thématiques :

- Le volet « Cohésion des Territoires » ;
- Le volet « Mobilité multimodale » ;
- Le volet « Territoires résilients » ;
- Le volet « Territoires d'innovation et de rayonnement » ;
- Le volet « Cohésion sociale et employabilité ».

Les thématiques 2 et 3 concentrent 70% des fonds, en pleine complémentarité avec le contrat sectoriel.

On peut également noter que le Comité de suivi du SDS est présidé par le Président de la Collectivité. Il associe l'État, les Mairies, les parlementaires (député et sénateur), la chambre consulaire (CACIMA), l'agence de développement (Archipel Développement) ainsi que les représentants du Ministère des Finances, de la Commission européenne et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Le programme thématique, envisagé sous le nom de « Green Overseas » (11^{ème} FED), pourrait également appuyer Saint-Pierre-et-Miquelon dans ses efforts relatifs à l'énergie durable et à la résilience, notamment en lien avec le changement climatique.

Les possibilités de synergies entre les actions décrites dans le présent programme pluriannuel et les priorités du programme de coopération INTERREG « Northern Periphery and Arctic » cofinancés par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) seront explorées durant la période de mise en œuvre des deux programmes.

3.2 Mesures d'appui

En appui de ce PIM, une assistance technique pourrait être envisagée, notamment dans les domaines suivants :

- Assurer une évaluation des engagements 2022-2023 du SDS et générer les ajustements nécessaires pour une pleine réussite des objectifs 2024-2025 ;
- Élaborer le nouveau plan de marketing Tourisme durable ;
- Accompagner l'élaboration du SDS 2026-2030.

Les mesures d'appui seront principalement mobilisées par le biais de la facilité de coopération technique des PTOM. Les mesures d'appui assureront également une visibilité efficace et une communication stratégique du partenariat UE-PTOM.

3.3 Soutien aux investissements

En matière d'investissement, la Collectivité Territoriale a essentiellement recours à deux établissements bancaires dédiés aux collectivités locales : L'Agence France Locale et la Banque des Territoire (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations). Ces établissements offrent des conditions adéquates aux besoins des collectivités en matière d'investissement et selon des procédures simplifiées.

La Collectivité Territoriale peut aussi procéder contractuellement avec l'Agence Française de Développement (AFD), la BEI et, prochainement, InvestEU, un nouveau programme qui pourra soutenir les investissements dans les PTOM sur base compétitive et à la demande.

Avant le déploiement d'investissements, lors des étapes préalables à l'élaboration de ses projets publics et privés, Saint-Pierre-et-Miquelon est soumis au Code de l'Environnement français, conforme aux directives européennes. La séquence Éviter, Réduire, Compenser est incluse dans les prestations d'aides à maîtrise d'ouvrage, et toutes les procédures qui s'appliquent en matière de déclarations « Loi sur l'eau », et « études au cas par cas » présidant à définir la nécessité des études d'impact, sont respectées.

4 Aperçu financier

Montant indicatif global :

<i>Domaine prioritaire : le tourisme durable</i>	<i>27 M €</i>	<i>100%</i>
--	---------------	-------------

Pièces jointes

1. Cadre d'intervention

Cadre d'intervention

Le cadre d'intervention présente ci-dessous, les objectifs spécifiques, les résultats escomptés (R), les indicateurs proposés (I) et leur valeur de référence :

Domaine prioritaire 1 : Tourisme durable			
Objectif spécifique n° 1 : Accroître la contribution du secteur touristique à l'économie locale			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence⁵ et objectifs	Sources de vérification
R1) Capacités d'hébergement renforcées	I1) Nombre de lits disponibles en haute saison	Valeur de référence : 235 (2020) Valeur cible : 270 (+15%)	Direction du tourisme – Collectivité Territoriale de SPM
R2) Flux de visiteurs étrangers en augmentation	I2) Nombre de visiteurs étrangers (hors croisiéristes)	Valeur de référence : 9134 (moyenne 2015-2019) Valeur cible : 10 504 (+15%)	Direction du tourisme – Collectivité Territoriale de SPM
R3) Nombre de passagers sur les navires en augmentation	I3) Nombre de passagers sur l'ensemble des rotations maritimes, inter-îles et Terre-Neuve-et-Labrador	Valeur de référence : 48 538 (moyenne 2015-2019) Valeur cible : 55 819 (+15%)	Direction du tourisme – Collectivité Territoriale de SPM
Objectif spécifique n° 2 : Faire de Saint-Pierre-et-Miquelon une destination « Tourisme durable »			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs	Sources de vérification
R4) Démarche de Tourisme durable initiée auprès des professionnels	I4) Nombre d'entreprises du secteur HCR labellisées sur la Charte Tourisme durable	Valeur de référence : 0% sur 30 entreprises HCR (2021) Valeur cible : 10 entreprises	Collectivité Territoriale de SPM
R5) Plan d'action de la stratégie marketing touristique actualisée pour la période 2024-2030 et orientée « Tourisme durable »	I5) Validation technique par le comité de pilotage du projet de plan d'action marketing en 2023 I6) Approbation politique du nouveau Plan d'action en 2024 et formalisation des rapports annuels de mise en œuvre	Valeur de référence : Plan d'action 2016-2023 Valeur cible I5) : note de service du DGS de la Collectivité territoriale validant le plan d'action 2024-2030 au niveau technique Valeur cible I6) : Délibération du Conseil territorial adoptant le plan d'action 2024-2030	Collectivité Territoriale de SPM

⁵ Les années de référence sont adaptées en fonction des indicateurs. Pour des flux touristiques, relativement volatils, le panier d'année correspondant au plan d'action précédent (en excluant 2020 qui est une année noire).

R6) Jeunesse de Saint-Pierre-et-Miquelon sensibilisée au secteur touristique	I7) Nombre de jeunes de 9-30 ans participant à une action de sensibilisation au tourisme durable	Valeur de référence 2020 : 0 Valeur cible : à déterminer ⁶	Collectivité Territoriale de SPM
R7) Gestion intégrée des zones côtières formalisée	I8) Proportion des côtes couvertes par les dispositions de gestion intégrée des zones côtières	Valeur de référence 2020 : 0% Valeur cible : à déterminer ⁷	Collectivité Territoriale de SPM
R8) Politique de l'énergie durable intensifiée dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)	I9) Validation technique par le comité de pilotage du projet de PPE en 2023 I10) Approbation par le Conseil territorial de la nouvelle PPE en 2024 et lancement de sa mise en œuvre (niveau d'avancement à déterminer)	Valeur cible I9) : note de service du DGS de la Collectivité territoriale validant la PPE au niveau technique Valeur cible I10) : Délibération du Conseil territorial adoptant la PPE	Collectivité Territoriale de SPM

⁶ L'étude associée sur l'atteinte des objectifs et des discussions avec les autorités locales sont encore en cours. La valeur cible sera déterminée en phase de formulation du programme.

⁷ L'étude associée sur l'atteinte des objectifs et des discussions avec les autorités locales sont encore en cours. La valeur cible sera déterminée en phase de formulation du programme.